

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 347

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 347 29 janvier 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
René Duboux
Jean Meylan
Pierre Moor

347

La peur de l'inflation

Le taux d'inflation 1975 de la Suisse a été encore de 6,7 %. Il faut souligner ce chiffre, seul valable, car il résulte de la comparaison entre l'indice moyen 1974 et l'indice moyen 1975 (l'indice moyen est la moyenne arithmétique de l'indice de chaque mois de l'année).

6,7 %. Et non 3,4 %, qui ne représente que la comparaison de décembre à décembre.

Au moment où se pose le problème de la réadaptation des rentes AVS, il faut avoir ces chiffres en tête.

Comment ose-t-on affirmer, comme la commission consultative, qu'en 1975 le renchérissement a été faible au point qu'une adaptation ne s'impose pas !

Il n'en demeure pas moins qu'au dernier trimestre 1975, l'inflation s'est calmée ici comme nulle part ailleurs. Hélas, la baisse de la fièvre révèle plus la faiblesse de notre économie qu'une santé recouvrée. On constate que la politique de déflation a été féroce : baisse des salaires réels dans de nombreux secteurs, suppression d'emplois, émigration forcée des immigrés, etc.

Et surtout dans certains milieux qui appartiennent au petit capitalisme ont été réintroduites des méthodes de capitalisme sauvage : baisse de prix au-dessous d'une rentabilité normale, afin de tenir le coup et de ne pas mourir avant le concurrent.

Alors que l'inflation jouait au détriment des créanciers, de la fortune et, injustement, de ceux dont les revenus n'étaient pas indexés (paysans, rentiers, etc.), alors que l'inflation apparaissait (apparaît toujours) comme le moyen élégant de dévaloriser, de manière permanente, le capital, nous sommes entrés en Suisse notamment dans une période où la dévalorisation du capital (au sens marxiste du terme) est retardée de manière directe, classique, par la mise en faillite des concurrents, par la perte des entreprises.

L'inflation ruina à petit feu le créancier. La déflation ruine l'entrepreneur, qui tente dès lors

de se défendre en abaissant les coûts salariaux (chômage partiel ou total, limitation de la politique sociale), bref en répartissant patronalement les sacrifices.

Dans cette conjoncture s'imposent deux tâches pratiques et idéologiques :

— Défendre partout et par tous les moyens le pouvoir d'achat, le respect des contrats collectifs, la politique sociale.

— Dénoncer la formule : ne pas relancer l'inflation ! Car s'il est vrai que, dans le système que nous connaissons, l'inflation pourrait à nouveau flamber (comme elle continue à flamber dans presque tous les pays industriels), il faut en conclure que certaines pièces maîtresses du système doivent être changées.

Le slogan : « veillons à ne pas relancer l'inflation » est le slogan conservateur typé !

Tant que le sol, et surtout le sol urbain, restera soumis à la loi de l'offre et de la demande, tant que la surveillance des prix ne sera pas organisée de manière efficace et permanente, tant qu'une politique du crédit différenciée n'aura pas été mise au service d'une planification démocratique, tant que l'endettement hypothécaire n'aura pas été réduit, tant que les associations de consommateurs n'auront pas accès largement aux moyens de communication de masse, la nature de l'inflation sera dans la nature du système.

Il ne faut pas relancer l'inflation ; soit ! mais cette formule pourrait signifier autre chose que s'installer dans la récession ; elle pourrait être exigence de réformes.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier - Solidarité oblige; p. 3 : Petit écran et tableau noir; p. 4 : Médecine du travail; p. 5 : Le débat sur la participation et le compromis allemand; p. 6 : Point de vue; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz - La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 8 : Les ennemis de la paix civile.